Certificat d'immatriculation

962 U 6

N° Immatriculation	Date de 1ère immatriculation
A. BP-044-XC	B 14/06/2011

C.1 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PLAINE CENTRALE DU VAL DE MARNE

C.4a EST LE PROPRIÉTAIRE DU VÉHICULE

C.4.1

C.3 14 RUE EDOUARD LE CORBUSIER

94046 CRETEIL CEDEX

FRANCE

D.1 RENAULT

D.2 SGFF24-35 25 D.2.1

D.3 MAXITY E. VF6SGFF24B2121846

F.1	3500	F.2	3500	F.3	7000		
G	2340	G.1	2340				
J	N1	J.1	CTTE	J.2		J.3	BENNE
K	L-0019-07-02						
P.1	2488	P.2	81	P.3	GO	P.6	8
Q		S.1	3	S.2		U.1	93
U.2	2700	V.7	261	V.9	70220*0376B		

X.1 VISITE AVANT LE 14/06/2015

Y.1	369	Y.2	34
Y.3	0	Y.4	4
Y.5	2.5	Y.6	409.5

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation,
la sous directrice de la circulation
et de la sécurité routières

A. Lebrun

Anne LEBRUN

H

I 14/06/2011

Z.1

Z.2

Z.3

Z.4



COUPON DÉTACHABLE

Certificat d'immatriculation

BP-044-XC 14/06/2011

2011DA97273

VF6SGFF24B2121846

RENAULT

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PLAINE CENTRALE DU VAL DE MARNE

CRFRABP044XC9VF6SGFF24B2121846711061 49CTTE<<

BENNRENAULT<<<<<<<MAXITY<<<<<<<2011DA9727356

Inscrire les coordonnées de l'acquéreur et votre signature **en cas de cession à un tiers ou pour destruction** (ne pas remplir en cas de cession à un professionnel de l'automobile). Inscrire vos coordonnées et signature **en cas de demande de nouveau certificat d'immatriculation.**

Nom _____

Domicile _____

Signature

Date ⌊_⌊_⌊ ⌊_⌊_⌊ ⌊_⌊_⌊_⌊_⌊

Ce coupon permet de circuler pendant une période d'un mois au maximum

le titulaire du présent certificat est tenu de déclarer toute modification sous peine de sanctions prévues par le code de la route

(X.1) DATES DE VISITES TECHNIQUES

S094D172 S : 12/07/2026 BP-044-XC	AUTOSÉCURITÉ S 02/08/2017 BP-044-XC C31420288	S094D172 A : 02/06/2019 BP-044-XC	S094D172 A : 02/06/2023 POLLU : 02/06/2022 BP-044-XC
S094D172 A : 05/06/2025 BP-044-XC	AUTOSÉCURITÉ A 02/06/2018 BP-044-XC C23544830	S094D172 A : 28/05/202[illegible] POLLU : [illegible]/05/2020 BP-044-XC	S094D172 A : 05/06/2025 POLLU : 05/06/2024 BP-044-XC

(J.1) Genre national
(J.2) Carrosserie (CE)
(J.3) Carrosserie (désignation nationale)
(K) Numéro de réception par type (si disponible)
(P.1) Cylindrée (en Cm^3)
(P.2) Puissance nette maximale (en kW) (si disponible)
(P.3) Type de carburant ou source d'énergie
(P.6) Puissance administrative nationale
(Q) Rapport puissance/masse en kW/kg (uniquement pour les motocycles)
(S.1) Nombre de places assises, y compris celle du conducteur
(S.2) Nombre de places debout (le cas échéant)
(U.1) Niveau sonore à l'arrêt (en dB(A))
(U.2) Vitesse du moteur (en min^{-1})
(V.7) CO2 (en g/km)
(V.9) Indication de la classe environnementale de réception CE : mention de la version applicable en vertu de la directive 70/220/CEE ou de la directive 88/77/CEE
(X.1) Dates de visites techniques
(Y.1) Montant de la taxe régionale en Euro
(Y.2) Montant de la taxe pour le développement des actions de formation professionnelle dans les transports en Euro
(Y.3) Montant de la taxe additionnelle CO2 ou montant de l'écotaxe en Euro
(Y.4) Montant de la taxe pour gestion du certificat d'immatriculation en Euro
(Y.5) Montant de la redevance pour acheminement du certificat d'immatriculation en Euro
(Y.6) Montant total des taxes et de la redevance en Euro
(Z.1) à **(Z.4)** Mentions spécifiques

Communauté européenne

F

République Française
Ministère de l'Intérieur

Certificat d'immatriculation

Permiso de circulación; Osvědčení o registraci; Registreringsattest; Zulassungsbescheinigung; Registreerimistunnistus; Άδεια κυκλοφορίας; Registration certificate; Carta di circolazione; Reģistrācijas apliecība; Registracijos liudijimas; Forgalmi engedély; Certifikat ta' Registrazzjoni; Kentekenbewijs; Dowód Rejestracyjny; Certificado de matrícula; Osvedčenie o evidencii; Prometno dovoljenje; Rekisteröintitodistus; Registreringsbevis et; Регистрационен талон на автомобила; Certificat de inmatriculare.

2011DA97273

(A) Numéro d'immatriculation
(B) Date de la première immatriculation du véhicule
(C.1) Nom, prénom et adresse dans l'État membre d'immatriculation à la date de délivrance du document, du titulaire du certificat d'immatriculation
(C.3) Nom, prénom et adresse dans l'État membre d'immatriculation à la date de délivrance du document, de la personne physique ou morale pouvant disposer du véhicule à un titre juridique autre que celui de propriétaire
(C.4) a) Mention précisant que le titulaire du certificat d'immatriculation est le propriétaire du véhicule
(C.4.1) Mention précisant le nombre de personnes titulaires du certificat d'immatriculation, dans le cas de multi-propriété
(D.1) Marque
(D.2) Type, variante (si disponible), version (si disponible)
(D.2.1) Code national d'identification du type (en cas de réception CE)
(D.3) Dénomination commerciale
(E) Numéro d'identification du véhicule
(F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible, sauf pour les motocycles (en kg)
(F.2) Masse en charge maximale admissible du véhicule en service dans l'État membre d'immatriculation (en kg)
(F.3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'État membre d'immatriculation (en kg)
(G) Masse du véhicule en service avec carrosserie et dispositif d'attelage en cas de véhicule tracteur de catégorie autre que M1 (en kg)
(G.1) Poids à vide national
(H) Période de validité, si elle n'est pas illimitée
(I) Date de l'immatriculation à laquelle se réfère le présent certificat
(J) Catégorie du véhicule (CE)